

Réf. 2025-08-29/01

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée Leudelange, Rue de la Gare

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 29 août 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

A partir du **29 août 2025 de 07h00 jusqu'au 19 décembre 2025 à 18h00 inclus** et suivant les besoins du chantier, le trottoir est supprimé dans la :

- Rue de Gare devant la maison numéro 33 sur le tronçon du chantier.

Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté opposé. Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

Pendant la même période et selon les besoins du chantier le stationnement est interdit.

Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 18 .

Art. 2:

Pendant la même période et selon les besoins du chantier, les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signaux colorés lumineux installés dans la Rue de la Gare, sur le tronçon du chantier.

Cette interdiction est indiquée par les signaux routiers A, 16a , A,4b ,
A,15 .

Art. 3 :

Une partie de la voie publique devant la maison numéro 33 sera interdite à toute circulation, sauf véhicules impliqués au chantier.

Pendant la même période et suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la Rue de la Gare, sur la partie de la voie publique devant la maison numéro 33, sont obligés de passer du côté des panneaux de la voirie tel qu'indiqué par les flèches (signaux D, 2).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .

Art. : 4 :

Pendant la même période, l'arrêt de bus « Kamellebiërg » situé devant l'immeuble 35 est déplacé devant l'immeuble 43.

L'arrêt de bus « Kamellebiërg » situé devant l'immeuble 46a est déplacé devant l'immeuble 50.

Art. : 5 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN